

Le 11 février 2025 à 9h00,
Le Bureau Syndical du SITOMAP s'est réuni en session ordinaire, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Erick Bouteille.

Etaient présents : Madame Sylvie Roux, Messieurs Erick Bouteille (pouvoir de Luc Nauleau), Christophe Chamoreau, Jean-Pierre Dubois (pouvoir de Pierre Laroche), Didier Monceau, Jean-François Ronceray, Pierre Rousseau, membres du Bureau.

Absents excusés : Madame Marian Watts, Messieurs Pierre Laroche et Luc Nauleau.

Absents : Messieurs Anthony Brosse et Thierry Barjonet.

Date de la convocation : 3 février 2025

Autorisation de signer la convention SMETOM / SITOMAP pour utilisation du quai de transfert

Monsieur le Président informe les délégués que le SITOMAP en lien avec le SMETOM et la société Suez, est en train de préparer une convention pour une prolongation de l'utilisation par le SMETOM du quai de transfert du SITOMAP.

En effet, le SMETOM n'ayant pas encore terminé la construction de son quai de transfert à Saint Pierre lès Nemours (77140), ce syndicat sollicite le SITOMAP pour une nouvelle convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Une précision sera apportée à cette convention afin que la société SUEZ facture directement la prestation au SITOMAP et que ce dernier refacture au SMETOM.

Vu la proposition du Président,

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser Monsieur le Président à signer cette convention,

Le bureau syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer ladite convention dès que celle-ci sera finalisée.

Fait et délibéré en séance 11/02/2025

Enregistré sous le N°25/04

Pour copie certifiée conforme,

Le secrétaire de séance,
Didier Monceau

Le Président,
Erick Bouteille

